

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



APPROBATION
3b - Plan de Zonage du Centre Bourg -1/3500°

Élaboration de PLU prescrite le: 22/01/2015 complétée le: 02/06/2016

Élaboration de PLU approuvée le: 13/02/2020

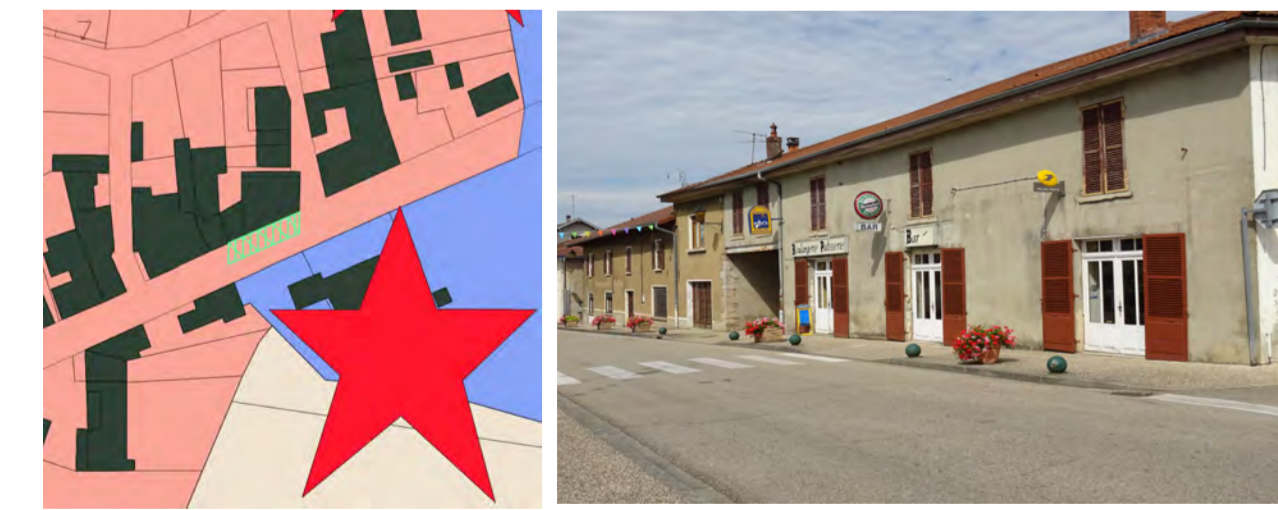
Vu pour rester annexé à la délibération du 13 février 2020
Le Maire, Georges COLILLY

PRÉFECTURE DE L'AIN
reçu le 26 FEV. 2020
Direction des collectivités et de l'équipement territorial

LÉGENDE

- ZONAGE**
- ZONE UA - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'HABITAT DU CENTRE BOURG
 - ZONE UAI - SECTEUR DE LA ZONE UA EN ZONE INONDABLE
 - ZONE UB - ZONE URBANISABLE CORRESPONDANT AUX HAMEAUX DENSIFIABLES
 - ZONE UX - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'ACTIVITE
 - ZONE UXa - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'ACTIVITE A DOMINANTE ARTISANALE
 - ZONE UE - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'EQUIPEMENT
 - ZONE UEf - ZONE URBANISABLE LIÉ AU FOYER MÉDICALISÉ ST JOSEPH
 - ZONE 1AU - ZONE A URBANISER A COURT TERME A VOCATION D'HABITAT
 - ZONE 2AU - ZONE A URBANISER A LONG TERME A VOCATION D'HABITAT
 - ZONE 2AUX - ZONE A URBANISER A LONG TERME A VOCATION D'ACTIVITE
 - ZONE A - ZONE AGRICOLE
 - ZONE N - ZONE NATURELLE
 - ZONE Ni - SECTEURS DE LA ZONE N EN ZONE INONDABLE

- OUTILS**
- REZ-DE-CHAUSSEE ARTISANAL ET COMMERCIAL (CF- EXTRAIT DU CENTRE BOURG)



OUTILS

- L 151-23 - PRÉSERVATION DU PAYSAGE POUR DES RAISONS ÉCOLOGIQUES
- HAIES
- RIPISYLVES
- ZONES HUMIDES
- CHD - CHANGEMENT DE DESTINATION
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (Séquoia)
- L 151-19 - Préservation du paysage pour des raisons de patrimoine architectural
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ: Extension du cimetière pour une surface de 670 m² au bénéfice de la commune
- Localisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- INFORMATIONS DIVERSES**
- Bâtiments agricoles toute vocation (élevage, stockage...) repérés lors du diagnostic territorial. Le cercle dispose d'un rayon de 100 m et a vocation à donner l'information de la présence de cette activité au porteur de projet.
 - ZONE IMPACTÉE PAR LES NUISANCES SONORES LIÉES À L'A39
 - BANDE DE 100m INCONSTRUCTIBLE LIÉE À L'A39

